

K.F.V.S./

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DEFENSE NATIONALE

S O M M A I R E

DECRET N°71-195 du 29 septembre 1971

portant promotion d'Officiers.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

Nomination d' Officiers.

- VU la déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP. du 7 Mai 1970 portant charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
VU le Décret n° 378/PR/MFAE. du 30 Septembre 1966 portant blocage des rémunérations correspondant aux avancements et la lettre n° 1313/DB. du 11 Juillet 1968 de Monsieur le Ministre des Finances relative à la mesure applicable aux Jeunes Officiers ;
VU l'Ordonnance n° 69-34/PR. du 17 Octobre 1969 portant statut général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméennes ;
VU le Décret n° 70-81/CP. du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
VU l'Arrêté n° 492/DSFA. du 11 Septembre 1961 portant création de la Gendarmerie Nationale ;
VU le Décret n° 69-243/PR-DN. du 22 Septembre 1969, portant nomination des élèves-Officiers - BIAOU Adolphe et KOUYAMI François au Grade Sous-Lieutenants ;
SUR Proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;

/// E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Sont promus au Grade de Lieutenant les Sous-Lieutenants :

- B I A O U, Adolphe
- K O U Y A M I, François

ARTICLE 2.- La dépense est imputable au Budget National Chapitre 205-05.

..../...2

ARTICLE 3.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet à compter du 1er Octobre 1971 et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1971

Par le Conseil Présidentiel,

Hubert MAGA

Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN.-

Sourou MIGAN-APITHY.-

Le Ministre des Finances, absent
Le Ministre de l'Education Nationale
chargé de l'intérim,

Edmond DOSSOU-YOVO.-

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - Ministères 11 - CS 6 - HC 3 - DN 8 -
EMAT - EMGN 16 - SGG 4 - IAA-DCCT-IM-IGF-DB-CF-DC-Solde 8 - JORD-Gde
Chanc. 2 - Intéressés 2 - DEP-DGAL-Dtion Stat. 6 - DI 8.-